

Compte à rebours



Bulletin de Deloitte Canada sur le passage aux IFRS

Table de matières

Resserrement du crédit - Le ralentissement économique accélère les changements liés aux IFRS **2**

Comptabilisation des acquisitions en vertu des IFRS - Stratégie de fusion et acquisition **4**

Publications et événements de Deloitte portant sur les IFRS **6**

Tour d'horizon international : Mises à jour et nouvelles de l'IASB **8**

Personnes-ressources **10**

Visitez-nous

www.DeloitteIFRS.ca/fr

La présente publication de Deloitte ne prétend fournir aucun conseil ou service dans les domaines de la comptabilité, des affaires, des finances, du placement, du droit et de la fiscalité, ni aucun autre conseil ou service professionnel.



Comme il fallait s'y attendre, ce numéro de *Compte à rebours* porte principalement sur la « crise du crédit », un sujet incontournable vu les événements survenus au cours du dernier mois. Sur le plan des IFRS, cette crise a suscité un regain d'attention sur la clarté et la transparence en matière de présentation de l'information financière, l'International Accounting Standards Board (IASB) et le

Financial Accounting Standards Board (FASB) des États-Unis ayant coordonné leurs efforts en réaction à la situation actuelle. En ce qui a trait à la transition aux IFRS, il faut tenir compte de cette nouvelle conjoncture dans votre plan de transition et considérer tous les aspects de ces changements accélérés. Notre article principal, rédigé par Karen Higgins, associée et directrice nationale des services de comptabilité de Deloitte Canada, étudie le sujet plus en détail.

Nous soulignons également dans ce bulletin la publication de *iGAAP 2008 - IFRS for Canada*, la première et l'unique source personnelle de consultation offerte portant sur la transition aux IFRS d'un point de vue canadien.

Comme d'habitude, nous serons heureux de recevoir vos commentaires et vos idées d'articles pour les prochains numéros de *Compte à rebours*. Veuillez soumettre vos idées et vos suggestions à deloitteifrs@deloitte.ca.

Don Newell
Leader National de la mise en œuvre des IFRS

Resserrement du crédit - Le ralentissement économique accélère les changements liés aux IFRS

Le resserrement du crédit ou la crise du crédit est le principal problème auquel font face les sociétés partout dans le monde. L'ampleur qu'a prise ce problème entraîne des changements dans d'autres domaines, y compris les IFRS. **Karen Higgins** est spécialiste en matière d'instruments financiers et de Normes internationales d'information financière; elle présente ici un synopsis des récents événements et de leur incidence sur les IFRS et, par conséquent, sur votre transition aux IFRS.



En réaction à l'actuelle crise du crédit, une très grande importance a été accordée aux normes comptables mondiales sur les plans politique et réglementaire. L'un des principaux facteurs d'influence sur l'établissement du calendrier et de l'ordre de priorité à court et à long terme de l'IASB réside dans une « invitation à passer à l'action » publiée par le Forum sur la stabilité financière (FSF) en avril 2008. Le rapport du FSF est le fruit de la collaboration des principaux organes internationaux et autorités nationales des centres financiers clés, y compris l'IASB, en réaction à la crise du crédit. Le rapport formule 67 recommandations, lesquelles ont été signées par le G7 le 11 avril 2008. Bon nombre de ces recommandations ont été approuvées par les autorités de réglementation, les politiciens, les normalisateurs et les préparateurs d'états financiers.

Le rapport du FSF, combiné à l'attention continue accordée à la comptabilisation à la juste valeur par les préparateurs d'états financiers, les autorités de réglementation et les politiciens, a eu une grande influence sur l'établissement de l'ordre de priorité de divers projets par l'IASB, ainsi que sur le rythme auquel les modifications sont apportées. Le texte qui suit donne un aperçu de la façon dont ces facteurs ont influencé le calendrier d'établissement des normes de l'IASB et explique ce que cela signifie pour les sociétés canadiennes.

a. Modifications apportées aux normes selon un processus « accéléré »

L'IASB a publié, le 13 octobre 2008, un amendement à IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39) qui permet le reclassement de certains actifs financiers auparavant classés à la juste valeur par le biais du compte de résultat (à l'exception de ceux qui sont classés en fonction de l'option de la juste valeur) et ce, dans de rares circonstances, p. ex. les marchés inactifs.

Qu'est-ce que cela signifie pour les sociétés canadiennes? – Le Conseil des normes comptables du Canada (CNC) a également publié une proposition semblable visant à modifier le chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » pour permettre les mêmes reclassements d'actifs classés comme détenus à des fins de transaction dans des circonstances limitées. Si d'autres amendements sont proposés par l'IASB, le CNC pourrait continuer à adopter des modifications équivalentes à un rythme accéléré.

b. Calendrier accéléré pour certaines normes modifiées

L'IASB a accéléré son calendrier de travail pour publier un exposé-sondage modifié sur les consolidations (prévu pour le quatrième trimestre de 2008) qui portent également sur les structures d'accueil. L'IASB a également accéléré le calendrier de son projet lié à la décomptabilisation d'actifs financiers, ce qui a une incidence sur la comptabilisation des titrisations par l'émetteur de l'actif. L'IASB prévoit publier un exposé-sondage d'ici le premier semestre de 2009.

Il est également possible que l'actuelle crise du crédit accélère le calendrier de la refonte complète d'IAS 39 proposée dans l'exposé-sondage de 2008 publié par l'IASB, *Reducing Complexity in Reporting Financial Instruments*.

Resserrement du crédit - Le ralentissement économique accélère les changements liés aux IFRS (suite)

Qu'est-ce que cela signifie pour sociétés canadiennes? - En raison du calendrier accéléré, la modification des normes sera probablement précipitée et les normes révisées pourraient entrer en vigueur en 2010 ou en 2011. Dans un tel cas, les recommandations des normes révisées pourraient devoir être adoptées au moment de la transition aux IFRS et, par conséquent, les ébauches de recommandations et les normes finales devront faire l'objet d'une analyse poussée durant la phase de mise en œuvre.

c. Autres projets clés de l'IASB

L'IASB a également été actif dans plusieurs autres domaines et a participé, entre autres, à l'établissement d'un comité consultatif mixte avec le FASB et des hauts dirigeants qui possèdent une vaste expérience dans le domaine du marché des capitaux sur le plan international. Le comité consultatif mixte a comme mandat d'évaluer comment les améliorations en matière de présentation de l'information financière pourraient renforcer la confiance des investisseurs dans les marchés des capitaux. Le groupe est également responsable de la détection des problèmes de comptabilisation qui exigent une attention immédiate de la part des conseils, ainsi que des problèmes qui devront être abordés à plus long terme.

L'IASB a également publié des exposés-sondages visant à améliorer l'information fournie à l'égard des instruments financiers et la présentation des états financiers, et a formé un comité consultatif d'experts. Consultez le Tour d'horizon international de ce numéro pour obtenir plus d'information.

Qu'est-ce que cela signifie pour les sociétés canadiennes? – Tous ces projets montrent que les changements apportés aux normes comptables mondiales surviennent à un rythme plus rapide que jamais. Les sociétés canadiennes doivent continuer à surveiller les mises à jour de l'IASB afin de s'assurer que leur plan de transition aux IFRS est ajusté de façon appropriée pour tenir compte de tout changement à court ou à moyen terme apporté aux IFRS qui pourrait avoir une incidence sur les ajustements au bilan d'ouverture IFRS. Le CNC peut adopter les modifications corrélatives sur une base accélérée, ce qui ferait en sorte que les sociétés canadiennes doivent évaluer l'incidence sur la présentation de l'information en vertu des PCGR du Canada d'ici à 2011.

En résumé, il est essentiel de suivre attentivement les mises au point de l'IASB, du FASB et du CNC afin de vous assurer d'être au courant des modifications proposées aux IFRS et aux PCGR du Canada, particulièrement en raison du fait que le calendrier de certains projets « clés » est compressé et par conséquent, que certains changements importants aux IFRS pourraient se matérialiser d'ici la date de transition aux IFRS.

Comptabilisation des acquisitions en vertu des IFRS - Stratégie de fusion et acquisition

IFRS 3 (révisée), intitulée *Regroupements d'entreprises* (IFRS 3R) a été publiée en janvier 2008 par l'IASB. En vertu des nouvelles règles, certains éléments doivent être comptabilisés en dehors de la transaction d'acquisition et tout élément considéré comme faisant partie de la transaction d'acquisition sera désormais généralement évalué à la date de l'acquisition et à la juste valeur.

Méthodes abandonnées	Nouveautés
<ul style="list-style-type: none"> ✗ Les coûts d'opération ne peuvent plus être capitalisés à titre d'élément du prix d'achat. ✗ Les coûts de restructuration ne sont habituellement pas considérés comme faisant partie de la répartition du prix d'achat. ✗ L'écart d'acquisition négatif est radié à titre de bénéfice et n'est plus éliminé des actifs à long terme acquis. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ La contrepartie conditionnelle est constatée à la juste valeur à la date d'acquisition. ✓ Les actions émises à titre de contrepartie de l'achat sont évaluées à la date d'acquisition (plutôt qu'à la date de l'annonce). ✓ Les ajustements apportés au cours de la période d'évaluation doivent être faits de façon rétrospective et exigent le retraitement des périodes antérieures, au besoin.



Mark Wayland, associé du Groupe d'expertise en comptabilité et opérations complexes de Toronto, insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une simple modification comptable. « Ces modifications pourraient déclencher une refonte des stratégies de fusion et acquisition pour plusieurs sociétés canadiennes qui adoptent les IFRS. En demeurant à l'affût des modifications, les sociétés auront la possibilité d'évaluer l'incidence sur la tarification des futures acquisitions et sur les bénéfices ultérieurs à l'acquisition. »

Dans le tableau ci-dessous, Mark et son collègue des Conseils financiers, Kenneth Johnston, ont mis en commun leur expertise en matière de comptabilité et d'évaluation pour présenter un sommaire des facteurs à considérer quant à la stratégie de fusion et acquisition à la lumière des nouvelles normes comptables.

Nouvelle comptabilisation en vertu d'IFRS 3R	Facteurs à considérer quant à la stratégie de fusion et acquisition
<p>Contrepartie conditionnelle – En vertu d'IFRS 3R, la contrepartie conditionnelle est incluse dans la comptabilisation des acquisitions, à la juste valeur (soit à titre de passif ou à titre de capitaux propres, selon sa nature). Dans le cas d'une contrepartie conditionnelle comptabilisée comme un passif, les modifications ultérieures de la juste valeur sont constatées dans le compte de résultat (jusqu'à ce que le passif soit réglé). En comparaison, selon les PCGR du Canada actuels, de telles contreparties ne sont généralement pas comptabilisées avant leur règlement.</p> <p>Contreparties antérieures à l'acquisition – Habituellement incluses dans la comptabilisation des acquisitions à la juste valeur en vertu d'IFRS 3R. Toute modification ultérieure est incluse dans le résultat.</p>	<p>Estimer le besoin d'avoir recours à des experts en matière d'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'évaluation de la contrepartie conditionnelle et des contreparties antérieures à l'acquisition sera probablement complexe. • La contrepartie conditionnelle comptabilisée à titre de passif devra être évaluée de nouveau de façon continue – une expertise en matière d'évaluation peut être requise pendant une période prolongée. <p>Tenir compte des problèmes en matière d'évaluation tôt dans le processus de contrôle diligent</p> <ul style="list-style-type: none"> • La comptabilisation d'un passif et les problèmes d'évaluation connexes pour les contreparties antérieures à l'acquisition doivent être compris et évalués comme partie intégrante du processus de contrôle diligent puisque ce passif constaté pourrait avoir une incidence sur la valeur de la transaction. • Il faut évaluer différentes structures du prix d'achat afin de réduire au minimum la volatilité du compte de résultat après l'acquisition, volatilité qui pourrait découler de certains arrangements liés à la contrepartie conditionnelle.

Comptabilisation des acquisitions en vertu des IFRS - Stratégie de fusion et acquisition (suite)

Nouvelle comptabilisation en vertu d'IFRS 3R	Facteurs à considérer quant à la stratégie de fusion et acquisition
<p>Coûts de restructuration – Les plans de restructuration de l'acquéreur à la suite du regroupement sont généralement constatés dans le compte de résultat comme des coûts engagés en vertu d'IFRS 3R. Selon les PCGR du Canada actuels, plusieurs de ces coûts de restructuration sont constatés comme un passif dans la répartition du prix d'achat.</p>	<p>Prendre en considération l'incidence sur le modèle d'acquisition d'entreprise</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il faut s'assurer que toutes les dépenses et tous les coûts postérieurs à l'acquisition sont reflétés de façon appropriée dans le compte de résultat. <ul style="list-style-type: none"> ◦ La passation en charges des coûts de restructuration postérieurs à l'acquisition réduira le bénéfice de la société fusionnée, ce qui pourrait contribuer à une baisse des résultats initiaux peu après l'acquisition.
<p>Date d'évaluation des titres de capitaux propres émis de l'acquéreur – IFRS 3R exige que les titres de capitaux propres émis à titre de contrepartie dans un regroupement d'entreprises soient comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition. Selon les PCGR du Canada actuels, ces titres sont évalués sur une période de quelques jours précédant et suivant l'acceptation et l'annonce des conditions du regroupement. Puisque la valeur des titres varie souvent de façon importante entre la date de l'annonce et la date d'acquisition, IFRS 3R pourrait donner lieu à des montants largement différents comptabilisés à titre de contrepartie.</p>	<p>Tenir compte du moment de la conclusion de la transaction</p> <p>Le fait de clore la transaction plus tôt après la date d'annonce pourrait réduire le risque d'incidence sur le prix d'acquisition des variations ultérieures du prix des titres sur lesquels porte la transaction.</p>
<p>Période d'évaluation – Tout comme les PCGR du Canada, IFRS 3R maintient le concept de <i>délai de répartition</i>, dans le cadre duquel on dispose d'une période maximale d'un an pour finaliser la comptabilité du regroupement d'entreprises. Contrairement à la pratique actuelle au Canada, selon laquelle tout ajustement aux montants provisoires comptabilisés au cours du délai de répartition est habituellement comptabilisé de façon prospective, IFRS 3R exige que l'acquéreur révise les montants correspondants des périodes antérieures présentées.</p>	<p>Tenir compte du moment de la conclusion de la transaction</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le fait de clore la transaction au début d'une période maximisera le temps dont la société dispose pour finaliser la comptabilité d'acquisition avant la date de clôture de la période. On réduit ainsi au minimum le risque de devoir réviser des montants correspondants pour refléter les variations de la comptabilité d'acquisition au cours de la période d'évaluation. <p>Tenir compte des problèmes en matière d'évaluation tôt dans le processus de contrôle diligent</p> <ul style="list-style-type: none"> • En tenant compte tôt des questions d'évaluation, les sociétés seront en mesure de clore la comptabilité d'acquisition au plus tôt. On réduit ainsi au minimum le risque de devoir réviser des montants correspondants au cours de la période d'évaluation.

Publications et événements de Deloitte portant sur les IFRS

Ce lien ([veuillez ouvrir une session](#) pour commencer, les visiteurs qui se connectent pour la première fois devront compléter un court formulaire d'enregistrement) vous donnera accès à un résumé complet des publications et événements de Deloitte. Nous avons inclus ci-dessous de l'information sur les nouvelles publications et les nouveaux événements les plus pertinents pour les sociétés canadiennes. Ce résumé n'inclut toutefois pas une webémission produite par le cabinet américain qui traite du secteur des services publics et une brochure sur les IFRS qui fournit des renseignements sur l'application des IFRS dans le secteur immobilier.

Lancement tant attendu du livre *iGAAP 2008 – IFRS for Canada*

Deloitte Canada vient tout juste de publier le livre *iGAAP 2008 – IFRS for Canada*. Cette publication met précisément l'accent sur la transition aux IFRS du point de vue des sociétés canadiennes et constitue le premier ouvrage de référence complet sur la transition aux IFRS au Canada.

Le contenu de cet ouvrage, qui compte environ 2 400 pages, se fonde sur notre document de référence mondial sur les IFRS intitulé *iGAAP*, lequel a connu beaucoup de succès. On y trouvait une marche à suivre pour chaque IFRS, accompagnée de directives interprétatives, d'exemples et de commentaires de Deloitte. Le livre *iGAAP 2008 – IFRS for Canada* va plus loin : il fait la comparaison entre chaque norme et le principe comptable généralement reconnu (PCGR) du Canada correspondant actuellement en vigueur, ainsi que l'analyse des divergences possibles et d'autres considérations qui sont pertinentes pour une entreprise canadienne qui effectue la transition aux IFRS. Les indications fournies dans cet ouvrage sont fort pertinentes et arrivent à point nommé. Cet ouvrage constitue un outil précieux pour les équipes de mise en œuvre des IFRS au Canada. Pour connaître la marche à suivre pour obtenir une copie du livre *iGAAP 2008 – IFRS for Canada*, communiquez avec l'associé de votre bureau local de Deloitte ou avec un spécialiste des IFRS.

Webémissions portant sur les IFRS diffusées cet automne et cet hiver—n'oubliez pas de vous inscrire

Canada : Mise à jour de Deloitte

La série Mise à jour de Deloitte comprend des webémissions interactives et informatives ainsi que des discussions sur l'évolution de la présentation de l'information financière et des exigences des organismes de réglementation. De plus, ces webémissions donnent droit à des crédits de perfectionnement professionnel continu ou de formation professionnelle continue. Voici un aperçu des prochaines webémissions – veuillez noter qu'elles sont enregistrées et que vous pouvez les regarder au moment qui vous convient, dans les 90 jours suivant la date de présentation en direct.

6 novembre 2008 : Le référentiel comptable utilisé au Canada s'aligne de plus en plus sur les IFRS. Cette webémission vous permettra d'en apprendre davantage sur les plus récentes modifications comptables apportées aux différents référentiels comptables, et d'obtenir des renseignements clairs sur les projets d'harmonisation avec les IFRS. Nous discuterons également des points suivants :

- mise à jour sur les PCGR du Canada;
- mise à jour sur les IFRS;
- évolution de la réglementation;
- mise à jour sur la stratégie des sociétés fermées.

Cliquez sur [ce lien](#) pour vous inscrire à cette webémission.

Publications et événements de Deloitte portant sur les IFRS (suite)

Bulletin IAS Plus

Ce mois-ci, Deloitte a publié trois numéros spéciaux du bulletin IAS Plus, lesquels viennent résumer notre point de vue sur les activités récentes de normalisation :

- [Reclassement d'instruments financiers \(IAS 39\)](#);
- [Proposed amendments regarding discontinued operations \(IFRS 5\)](#) (en anglais seulement);
- [Additional exemptions and amendments proposed for first-time adopters \(IFRS 1\)](#) (en anglais seulement).

Le reclassement d'instruments financiers et les modifications connexes apportées à IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* font l'objet d'une discussion dans la publication [Accounting Roundup](#). Les modifications proposées à IFRS 1 et IFRS 5 ont été abordées dans le bulletin de [septembre 2008](#) (*Veillez ouvrir une session pour commencer, les visiteurs qui se connectent pour la première fois devront compléter un court formulaire d'enregistrement*).

Assurance

Au début du mois, nous avons publié [On the Road Ahead: IFRS Top Ten Accounting Issues in Insurance Industry](#) (version française disponible bientôt). Voici les dix principaux points récurrents dont l'importance est significative pour l'ensemble du secteur de l'assurance :

1. Contrats d'assurance – Principes d'évaluation;
2. Classification des produits;
3. Contrats d'assurance – Présentation des états financiers et informations à fournir;
4. Contrats d'assurance – Dérivés incorporés et décomposition;
5. Contrats d'assurance – Modifications de méthodes comptables;
6. Dépréciation;
7. Instruments financiers;
8. Biens immobiliers;
9. Première adoption des IFRS;
10. Autres secteurs, y compris les regroupements d'entreprises, les contrats de location, les paiements fondés sur des actions, les apparentés et les avantages du personnel.

Une nouvelle publication de Deloitte Research intitulée [The IFRS Journey in Insurance: A Look Beyond the Accounting Changes](#) examine les conséquences de l'utilisation des IFRS dans le secteur de l'assurance partout dans le monde.

Feuille de route relative aux IFRS à l'intention des hauts dirigeants

Le cabinet a publié un document intitulé [Buckle Up \(On the Road to IFRS\)](#) (en anglais seulement), (*Veillez ouvrir une session pour commencer, les visiteurs qui se connectent pour la première fois devront compléter un court formulaire d'enregistrement*) qui contient des solutions pratiques conçues pour aider les hauts dirigeants à comprendre les conséquences des IFRS et le rôle qu'ils ont à jouer dans la prise en compte des changements causés par l'adoption de ces normes. Cette publication met l'accent sur les aspects des IFRS liés aux affaires qui doivent absolument être pris en considération et qui aideront les hauts dirigeants au Canada à faire face à des problèmes semblables.

Tour d'horizon international : Mises à jour et nouvelles de l'IASB

La plupart des nouvelles ce mois-ci sont liées aux solutions de l'IASB pour contrer la crise du crédit, soit l'annonce de nouveaux événements ou de nouvelles mises à jour pratiquement tous les jours. Nous avons donc choisi les éléments pertinents et les avons inclus ci-après. Si vous souhaitez obtenir plus de précisions et connaître les plus récents événements, vous pouvez cliquer sur les liens suivants : <http://www.iasplus.com/index.htm> (nouvelles d'ordre général sur les IFRS) et <http://www.iasplus.com/crunch/creditchunch.htm> (nouvelles sur les IFRS ayant trait spécifiquement à la crise du crédit). Étant donné la quantité de nouvelles publiées à ce sujet, nous vous incitons à consulter le site www.iasplus.com régulièrement afin de connaître les solutions les plus récentes à la crise du crédit proposées par les organismes.

17 octobre 2008 : Alerte sur l'information financière portant sur la crise du crédit

Deloitte Canada a publié une *Alerte sur l'information financière* afin de permettre aux sociétés canadiennes de bien comprendre les problèmes récents soulevés par la crise du crédit et leur incidence sur celles-ci. L'alerte résume l'évolution du problème à l'échelle internationale, au Canada et aux États-Unis et explique la manière dont les organismes de normalisation collaborent entre eux pour améliorer l'harmonisation des normes, fournir des renseignements clairs et accroître la stabilité de l'environnement actuel. Un résumé des événements tenus récemment à l'échelle internationale suivra. Nous vous incitons toutefois à lire également l'alerte afin de mieux comprendre la situation en ce qui a trait aux normes d'information financière et d'être en mesure d'appliquer les changements ayant été apportés.

16 octobre 2008 : Document de réflexion sur la présentation des états financiers

L'IASB et le FASB ont publié un document de réflexion commun intitulé *Preliminary Views on Financial Statement Presentation* (en anglais seulement) (*Veillez ouvrir une session pour commencer, les visiteurs qui se connectent pour la première fois devront compléter un court formulaire d'enregistrement*) et ont lancé un appel à commentaires. Le but visé par ce projet est de mettre en place une norme qui exigerait qu'une entité structure ses états financiers de telle manière que le portrait financier global de l'entité soit clairement établi. Les principaux objectifs proposés quant à la présentation sont la cohésion (permettre au lecteur de suivre les renseignements fournis) et la subdivision (séparer les renseignements qui changent en fonction de la situation économique). La période de commentaires prendra fin le 14 avril 2009. De plus, la publication d'un exposé-sondage portant sur les modifications proposées à IAS 1, *Présentation des états financiers*, est prévue pour 2010.

15 octobre 2008 : Exposé-sondage de l'IASB sur la présentation de l'information sur les instruments financiers

En réponse à la crise du crédit, l'IASB a publié un exposé-sondage portant sur les modifications proposées à IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*. Les modifications proposées concernent l'information à fournir sur la juste valeur et le risque de liquidité, y compris l'introduction de la hiérarchie à trois niveaux pour présenter la juste valeur (manière comparable à celle qui est stipulée dans les PCGR des États-Unis) et le risque de liquidité lié aux passifs financiers dérivés. Ces changements ont été proposés en raison des conseils donnés à l'IASB par les membres du comité consultatif d'experts qu'il a mis sur pied afin de régler les questions liées à la présentation de l'information financière relativement à la crise du crédit. La véritable motivation derrière ces changements est la nécessité, pour les entités, de fournir des renseignements les plus clairs et les plus transparents possible lorsqu'elles expliquent aux investisseurs comment elles établissent la juste valeur des instruments financiers.

La période de commentaires sur l'exposé-sondage intitulé *Improving Disclosures about Financial Instruments* prend fin le 15 décembre 2008 et la date proposée pour l'entrée en vigueur des modifications est le 1^{er} juillet 2009.

Tour d'horizon international : Mises à jour et nouvelles de l'IASB (suite)

13 octobre 2008 : Modifications de l'IASB en ce qui a trait au reclassement de certains actifs financiers détenus à des fins de transaction

L'IASB a publié des modifications à IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, et à IFRS 7 afin de permettre la sortie d'instruments financiers des catégories de la juste valeur avec variation en résultat (détenus à des fins de transaction) et « disponibles à la vente ». La date de prise d'effet de ces modifications est le 1^{er} juillet 2008. Celles-ci font état des mêmes reclassements qui ont été permis aux fins des PCGR des États-Unis dans des circonstances particulières et rares. Lors d'un communiqué de presse émis à la date susmentionnée, l'IASB a mentionné que les conditions actuelles sur le marché constituent un exemple possible de rares circonstances.

14 octobre 2008 : Communiqué de presse de l'IASB sur l'application de la juste valeur sur des marchés inactifs

L'IASB a publié un communiqué de presse en vue de fournir des renseignements à jour sur le travail accompli à l'égard de l'application de la juste valeur sur des marchés inactifs. Dans ce communiqué, le président de l'IASB, M. David Tweedie, indique que la juste valeur ne correspond pas au prix qui pourrait être obtenu lors d'une vente de biens sur saisie et que de telles opérations ne devraient pas être incluses dans l'évaluation de la juste valeur. Il a également indiqué que la position de l'IASB sur de tels établissements de la juste valeur est conforme à celle du FASB.

Le communiqué résume les discussions tenues à ce sujet le 18 septembre 2008 par les membres du comité consultatif d'experts de l'IASB. Les discussions comprennent l'un des résumés les plus complets qui soient relativement aux facteurs devant être pris en compte lors de l'établissement de la juste valeur sur des marchés inactifs ou illiquides.

13 octobre 2008 : Étude de l'Institute of Chartered Accountants of Scotland (ICAS) sur les IFRS au Royaume-Uni, en Italie et en Irlande

L'Institute of Chartered Accountants of Scotland (ICAS) a publié une étude sur les coûts liés à la mise en œuvre des IFRS, sur les changements causés par ces normes sur la présentation de l'information financière et sur les secteurs de l'information financière IFRS qui posent le plus de problèmes. Les sociétés canadiennes qui effectuent actuellement la transition aux IFRS pourraient trouver ce rapport utile.

4 octobre 2008 : Quatre mesures prévues par l'IASB pour faire face à la crise du crédit

En réaction à la crise du crédit, l'IASB a indiqué que ses membres surveillaient l'évolution de la situation aux États-Unis et dans d'autres territoires afin d'éviter que des incohérences entre les IFRS et les PCGR des États-Unis ne surviennent. L'IASB a annoncé qu'il prévoyait prendre les mesures suivantes :

- assurer la cohérence entre les IFRS et les PCGR des États-Unis en ce qui a trait aux directives sur la juste valeur;
- tenir compte de l'incidence de la loi d'urgence sur la stabilisation de l'économie (*Emergency Economic Stabilization Act*) des États-Unis de 2008 sur l'évaluation des actifs et des passifs;
- examiner immédiatement la possibilité de reclasser les instruments financiers (voir le paragraphe ci-dessus portant sur les modifications apportées le 14 octobre 2008);
- accepter de prendre part à toute étude sur les conséquences de la comptabilité sur la crise du crédit.

Personnes-ressources

National

Don Newell
416-601-6189
dnewell@deloitte.ca

Robert Lefrançois
514-393-7086
rlfrancois@deloitte.ca

Karen Higgins
416-601-6238
khiggins@deloitte.ca

Clair Grindley
416-601-6034
clgrindley@deloitte.ca

Bryan Pinney
403-503-1401
bpinney@deloitte.ca

Delna Madon
416-874-4330
dmadon@deloitte.ca

Atlantique

André Vincent
902-496-1804
avincent@deloitte.ca

Jacklyn Mercer
902-496-1805
jamercer@deloitte.ca

Jonathan Calabrese
506-632-1214
jcalabrese@deloitte.ca

Québec

Nathalie Tessier
514-393-7871
ntessier@deloitte.ca

Marc Beaulieu
514-393-6509
mabeaulieu@deloitte.ca

Richard Simard
418-624-5364
risimard@deloitte.ca

Maryse Vendette
514-393-5163
mvendette@deloitte.ca

Ontario

Tony Ciciretto
416-601-6347
tciciretto@deloitte.ca

Kerry Danyluk
416-775-7183
kdanyluk@deloitte.ca

Steve Lawrenson
519-650-7729
slawrenson@deloitte.ca

Lynn Pratt
613-751-5344
lypratt@deloitte.ca

Éric Girard
613-751-5423
egirard@deloitte.ca

Kenneth Johnston
416-601-6397
kjohnston@deloitte.ca

Mark Wayland
416-601-6074
mawayland@deloitte.ca

Manitoba

Susan McLean
204-944-3547
sumclean@deloitte.ca

Richard Olfert
204-944-3637
rolfert@deloitte.ca

Saskatchewan

Cathy Warner
306-565-5230
cwarner@deloitte.ca

Andrew Coutts
306-343-4466
ancoutts@deloitte.ca

Alberta

Steen Skorstengaard
403-503-1351
sskorstengaard@deloitte.ca

Anna Roux
403-503-1421
aroux@deloitte.ca

Paul Borrett
780-421-3655
paborrett@deloitte.ca

Colombie-Britannique

Dan Rollins
604-640-3212
drollins@deloitte.ca

Carol Warden
604-640-3271
cwarden@deloitte.ca

Scott Munro
604-640-4925
scmunro@deloitte.ca

[Sécurité](#) | [Avis juridique](#) | [Confidentialité](#)

Certification. Fiscalité. Consultation. Conseils financiers.

Deloitte, l'un des cabinets de services professionnels les plus importants au Canada, offre des services dans les domaines de la certification, de la fiscalité, de la consultation et des conseils financiers grâce à un effectif de plus de 7 600 personnes réparties dans 56 bureaux. Au Québec, Deloitte exerce ses activités sous l'appellation Samson Bélaïr/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l. Le Cabinet est déterminé à aider ses clients et ses gens à exceller. Deloitte est le cabinet membre canadien de Deloitte Touche Tohmatsu.

La marque Deloitte représente une ou plusieurs entités de Deloitte Touche Tohmatsu, une *Verein* suisse, ses cabinets membres ainsi que leurs filiales et sociétés affiliées respectives. Deloitte Touche Tohmatsu est une *Verein* (association) suisse et, à ce titre, ni Deloitte Touche Tohmatsu ni aucun de ses cabinets membres ne peuvent être tenus responsables des actes ou des omissions de l'un ou de l'autre. Chaque cabinet membre constitue une entité juridique distincte et indépendante exerçant ses activités sous les noms de « Deloitte », « Deloitte & Touche », « Deloitte Touche Tohmatsu » ou d'autres raisons sociales similaires. Les services sont fournis par les cabinets membres ou par leurs filiales ou leurs sociétés affiliées, et non par la *Verein* Deloitte Touche Tohmatsu.



Membre de
Deloitte Touche Tohmatsu